

A. Introduction

Le resserrement de la politique monétaire – entamé en 2022 afin d'endiguer les poussées inflationnistes – s'est poursuivi au cours de l'année 2023. Les évolutions macroéconomiques et macrofinancières qui en ont découlé ont eu une incidence sur l'agenda des autorités prudentielles, en Belgique et ailleurs.

En Belgique, le Banque exerce différents mandats prudentiels complémentaires.

- Au niveau microprudentiel, la Banque est chargée du contrôle individuel des établissements de crédit – au sein du mécanisme de surveillance unique (*Single Supervisory Mechanism, SSM*) –, des entreprises d'assurance, des infrastructures de marchés financiers et des établissements de paiement.
- La Banque exerce également un mandat macroprudentiel, ayant été désignée comme autorité macroprudentielle en Belgique, et veille, dans ce cadre, au maintien de la stabilité financière en appliquant, lorsque cela est nécessaire, des mesures visant à limiter le développement de risques systémiques ou à accroître la résilience du secteur financier.
- Enfin, la Banque, via le Collège de résolution établi en son sein, a également été désignée comme autorité de résolution nationale en Belgique. Elle veille à ce que les éventuelles difficultés rencontrées par des établissements financiers soient résolues d'une manière qui protège leurs fonctions économiques critiques sans perturbation systémique sévère et sans exposer le contribuable à des pertes.

Le chapitre B se concentre sur certains aspects spécifiques liés à l'exercice de ces trois mandats prudentiels de la Banque en 2023.

La hausse des taux d'intérêt s'est trouvée à l'origine des problèmes rencontrés par certains pans du

secteur bancaire aux États-Unis et en Suisse. Même si les turbulences qui en ont découlé ne se sont pas propagées aux secteurs bancaires belge et européen, les autorités de contrôle en ont tiré diverses leçons (section B.1).

Le resserrement de la politique monétaire et son incidence, entre autres choses, sur l'évolution des cycles financier et immobilier, a été l'un des facteurs essentiels pris en compte par la Banque dans le cadre de l'adaptation de sa politique macroprudentielle (section B.2).

C'est également dans ce contexte particulier que le Fonds monétaire international (FMI) a réalisé, en 2023, une nouvelle analyse du secteur financier et de la réglementation financière belges (*Financial Sector Assessment Program, FSAP*), qui a mis en lumière la résilience du secteur financier et la qualité de la réglementation et du contrôle en Belgique. Dans ses recommandations, le FMI pointe toutefois certains défis encore à relever (section B.3).

Par ailleurs, la Banque a émis, au cours de l'année sous revue, des avis sur le taux d'intérêt minimum des comptes d'épargne réglementés et sur le taux d'intérêt maximum des nouveaux contrats d'assurance-vie individuels ou collectifs (section B.4).

Les actions prudentielles de la Banque en 2023 n'ont toutefois pas uniquement porté sur des aspects liés aux évolutions macroéconomiques et macrofinancières récentes, mais se sont également inscrites dans le cadre d'évolutions plus structurelles. À cet effet, ce Rapport présente un aperçu des actions menées dans le cadre (i) du contrôle du respect des dispositions en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (section B.5), (ii) de l'évaluation des risques liés au changement climatique (section B.6), (iii) de la réglementation et du contrôle

prudentiels spécifiquement liés à la numérisation des services financiers (section B.7) et (iv) du mandat de la Banque en tant qu'autorité de résolution nationale en Belgique (section B.8). Par ailleurs, le Rapport aborde la révision du cadre européen de contrôle prudentiel pour les entreprises d'assurance (section B.9).

Le chapitre C décrit en détail les évolutions de la cartographie du secteur bancaire (section C.1), de celui des entreprises d'assurance (section C.2) et de celui des infrastructures de marchés financiers et des établissements de paiement (section C.3).

Enfin, le chapitre D dresse un inventaire des adaptations à la réglementation et des publications de la Banque en 2023.